

Date de convocation : 10 février 2017

PRÉSENTS : C. BRUNAUD ; V. GATINIER ; J-J. LAMY ; N. SENAMAUD ; M. DOIRAT ;
S. NANY ; A. DEBORD ; M. MATHIEU ; Y. PINAUD ; V. COMBELLE ;
C. PELTIER ; C. PUYCHAFFRAY ; J. BRUN ; K. DELAGNIER ; M-P. LARDY ;
J. MANDON.

ABSENT AVEC DÉLÉGATION : C. VIDAL délégation à N. SENAMAUD ;

ABSENTS SANS DÉLÉGATION : M. OLIVET ; P. BOILEAU

Secrétaire de séance : J. MANDON

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2016 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES GÉNÉRALES, MOYENS, FINANCES ET PROSPECTIVE :

1. Présentation du rapport de la Chambre régionale des Comptes (ANNEXE 1 en pièce jointe)

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes ayant été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, à l'appui de la convocation, Monsieur le Maire présente la synthèse générale ainsi que la récapitulation des recommandations.

Monsieur NANY, Adjoint au Maire en charge des finances précise que sur les dépenses de fonctionnement, des efforts sont faits par la commune depuis deux ans afin de réduire ces dernières. De ce fait, le chapitre 011, relatif aux charges à caractère générale ne semble pas disposer de grande marge de manœuvre.

Le chapitre 012 – Frais de Personnel, est également sous surveillance et aucune embauche supplémentaire n'est prévue à ce jour. Seuls les départs en retraite seront remplacés dans les années à venir.

Concernant le travail sur les bases locatives mentionné dans le rapport de la CRC, Monsieur le Maire rappelle qu'un travail avait été réalisé il y a quelques années. Malheureusement, l'Administration fiscale n'avait pas donné de suite. Cependant, sur recommandation de la CRC, nous prendrons l'attache des services des impôts afin de mener une nouvelle étude sur les marges éventuelles de la Commune.

Aucune autre remarque n'étant apportée, le débat autour du rapport d'observation est clos à l'issue des explications apportées.

2. Présentation du Compte Administratif provisoire 2016 du Budget Principal

Le compte administratif 2016 provisoire de la commune s'établit de la manière suivante :

DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre	CA 2016 Provisoire	Chapitre	CA 2016 Provisoire
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 226 950,54 €		1 599 604,94 €
011 – Charges à caractère général	277 970,55 €	70 – Pdts des serv. du dom. et ventes div.	145 926,50 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	549 732,84 €	73 – Impôts et taxes	699 984,03 €
65 – Autres charges de gestion courante	167 730,85 €	74 – Dotations, subv. et participations	238 492,65 €
66 – Charges financières	96 804,10 €	75 – Autres produits de gestion courante	97 066,56 €
67 – Charges exceptionnelles	15,00 €	013 – Atténuations de charges	31 808,29 €
68 – Dotations aux provisions (semi-budg.)	0,00 €	76 – Produits financiers	19,48 €
022 – Dépenses imprévues	0,00 €	77 – Produits exceptionnels	114 973,43 €
023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €	042 – Opé. d'ordre de transf. entre sections	0,00 €
042 – Opé. d'ordre de transf. entre sections	134 697,20 €	002 – Excédent de fonctionnement reporté	271 334,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	755 769,80 €		722 377,97 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	418 741,39 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves	153 864,90 €
20 – Immobilisations incorporelles	400,00 €	13 – Subventions d'investissement reçues	242 938,98 €
21 – Immobilisations corporelles	26 515,68 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	375,00 €
23 – Immobilisations en-cours	63 392,55 €	024 – Pdts des cessions d'immobilisations	0,00 €
4541 – Opé. d'invest. pour le compte de tiers	0,00 €	021 – Virement de la section de fonct.	0,00 €
041 – Opérations patrimoniales	190 501,89 €	040 – Opé. d'ordre de transf. entre sections	134 697,20 €
001 – Déficit d'investissement reporté	56 218,29 €	041 – Opérations patrimoniales	190 501,89 €
TOTAL EXERCICE 2016	1 982 720,34 €		2 321 982,91 €

La section de fonctionnement a été exécutée dans les limites fixées lors de l'adoption du Budget Primitif en mars 2016, les décisions modificatives réalisées dans la courant de l'exercice n'ayant pas impacté l'équilibre général du budget principal.

Concernant la section d'investissement, plus de la moitié des dépenses a été consacrée au remboursement des emprunts à courts termes contractés pour la réalisation du gymnase communal. Ces dépenses ont pu être réalisées par le déblocage des subventions accordées pour ce projet.

D'une manière générale, la réalisation du budget 2016 a été impactée par deux éléments ponctuels : la régularisation de la VEFA des logements de la place de l'Europe et la cession de la parcelle de terrain à Limoges Métropole pour la construction du vélodrome.

Ces écritures comptables viennent augmenter les recettes du budget communal pour cette année. Seulement, il faut prendre en considération le caractère non pérenne de cette situation et commencer à anticiper les prochains exercices qui seront, si l'on en croit l'actualité, impactés par la baisse des dotations de l'état.

M. Sébastien NANY, Adjoint au Maire en charge des finances, précise que les exécutions budgétaires des prochains budgets devront respecter les mêmes impératifs de recherche, à la fois des économies en matière de dépenses et d'optimisation des recettes. Dans le contexte actuel, notre commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre financière et une projection financière des exercices 2018 à 2020 devra être réalisée dans les meilleurs délais.

3. Présentation d'une analyse financière rétrospective de 2014 à 2016

Les élus se voient présenter une analyse financière portant sur la section de fonctionnement et la dette de la commune.

Les analyses présentées sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2014	2015	2016
Dépenses réelles de fonctionnement	1 041 536,46	1 053 635,99	1 092 253,34
Frais de personnel	551 615,22	530 880,88	549 732,84
Intérêts de la dette	83 946,36	96 519,56	96 804,10
Recettes réelles de fonctionnement dont 775 : produits des cessions d'immobilisations	1 101 125,18 0,00	1 179 051,67 0,00	1 328 270,94 107 424,31
Recettes fiscales dont Produits des 4 taxes	615 756,66 511 277,00	644 373,63 543 524,00	699 984,03 559 901,00
D.G.F. (avec péréquation)	239 940,00	214 268,00	194 777,00
Epargne brute *	59 588,72	125 415,68	236 017,60

	2014 (Pop. : 1 612 hab.)	2015 (Pop. : 1 651 hab.)	2016 (Pop. : 1 684 hab.)
Dépenses réelles fonctionnement Population	646	638	649
Recettes réelles fonctionnement Population	683	714	789
Recettes fiscales Recettes réelles fonctionnement	56%	55%	53%
Epargne Brute Recettes réelles fonctionnement	5%	11%	18%

Ces tableaux permettent de mettre en avant une augmentation de l'Epargne Brute qu'il faut toutefois relativiser avec la vente de la parcelle à Limoges Métropole pour un montant de 107 424,31 €.

Cette observation réalisée, nous constatons qu'en réalité, l'Épargne Brute de la commune est en stagnation entre 2015 et 2016. Cela marque donc la nécessité de continuer les efforts entrepris en matière d'optimisation des crédits budgétaires.

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

	2014	2015	2016
Encours de la dette au 01/01	2 062 561,30	2 160 667,54	3 154 556,35
Annuité de la dette	185 840,14	402 630,73	515 545,49
Remboursement de la dette (capital)	101 893,78	306 111,17	418 741,39
Épargne nette *	-42 305,06	-180 695,49	-182 723,79

	2014 <small>(Pop. : 1 612 hab.)</small>	2015 <small>(Pop. : 1 651 hab.)</small>	2016 <small>(Pop. : 1 684 hab.)</small>
Encours dette Population	1 280	1 309	1 873
Annuité dette Population	35	75	306
En-cours dette Épargne brute	34,61	17,23	13,37
Annuité dette Recettes réelles fonctionnement	16,88%	34,15%	38,81%
Dépenses brutes équipement * Population	134,48	434,15	50,97

L'endettement de la commune est également à lire avec prudence. En effet, il est amplement impacté par les emprunts à courts termes faits pour la réalisation du gymnase communal. Ainsi, les années 2016 et 2017 seront marquées par le remboursement d'une grande partie de la dette en capital.

4. Projet d'affectation des résultats de l'exercice 2016 sur le Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2016 et statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire

	Dépenses	Recettes	Reports
- FONCTIONNEMENT	1 226 950,54 €	1 328 270,94 €	271 334,00 €
- INVESTISSEMENT	695 072,31 €	722 377,97 €	-56 218,29 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2016

- Solde d'exécution de l'exercice	27 305,66 €
- Solde d'exécution cumulé	-28 912,63 €

Restes à Réaliser au 31/12/2016

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	0,00 €
- Solde	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2016

- Rappel du solde d'exécution cumulé	-28 912,63 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00 €
Besoin de financement total	-28 912,63 €

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	101 320,40 €
- Résultat antérieur	271 334,00 €
Total à Affecter	372 654,40 €

Décide :

d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2017)	28 912,63 €
2 - Affectation Complémentaire en Réserve (Crédit de l'article 1068 sur BP 2017)	73 741,77 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2017)	270 000,00 €

Le projet d'affectation des résultats de l'exercice 2016 présenté ci-dessus, doit permettre de marquer les grandes lignes de ce que pourra être l'affectation des résultats, lors du vote du Budget Primitif 2017.

Quelques ajustements sont à prévoir en fonction de l'ajustement des comptes avec le compte de Gestion. Cependant, M. Sébastien NANY, Adjoint au Maire en charge des Finances préconise d'attendre de connaître précisément l'état des Restes à Réaliser afin de conserver le maximum du résultat sur la section de Fonctionnement.

De cette manière, cela permettra d'envisager les prochains exercices avec plus de sérénité quant à la baisse des dotations programmée.

URBANISME, HABITAT ET CADRE DE VIE :

▪ Point sur l'évolution du dossier visant à une modification simplifiée du PLU

Compte tenu de l'évolution du dossier relatif au passage en PLU Intercommunal, il est décidé de prendre une délibération, qui permettra, le cas échéant, de mettre en œuvre une révision simplifiée, pour la commune, sans que cela ne puisse remettre en cause le PLUi.

Ainsi, la délibération suivante est prise :

Le Conseil Municipal,

- Se voit présenter l'intérêt pour la commune de reconsidérer le contenu du plan local d'urbanisme, en vue de favoriser le renouvellement urbain, de préserver la qualité architecturale et l'environnement, dans le cadre du passage en PLU Intercommunal.
- Prend en considération l'intérêt de mener une réflexion sur les orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable.
- Considérant qu'il peut s'avérer nécessaire de redéfinir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.

Après délibération,

- **DÉCIDE** de prescrire la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L153-31 et suivants, R153-11 et R153-12 du code de l'urbanisme et ce en vue d'intégrer au mieux le PLU Intercommunal ;
- **CHARGE** la commission municipale « **urbanisme, habitat et cadre de vie** » du suivi de l'étude du plan local d'urbanisme ;
- **DÉCIDE** de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L153-33, R153-11, R 153-12 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;
- **DÉCIDE** de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme et dont le détail sera à préciser lors du lancement de la procédure ;
- **AUTORISE** le maire à signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat ;
- **DÉCIDE** de solliciter, le cas échéant, de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la révision du plan local d'urbanisme ;

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURE, TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS :

▪ **Présentation du projet d'inscription d'un chemin de randonnée au PDIPR**

Un tracé est actuellement à l'étude, au niveau des services de Limoges Métropole, afin de relier le plan d'eau d'Uzurat au Lac de Saint-Pardoux.

Le cheminement envisagé traverse en partie la commune de Bonnac-la-Côte.

Ce chemin est prévu pour être inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées de la Haute-Vienne. De fait, la commune prend la délibération suivante pour solliciter l'inscription du tracé passant sur la commune au PDIPR :

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales.
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions.
- Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983.
- Vu la circulaire ministérielle du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée.
- Vu la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux (article 28), modifiant l'article L 361-1 du Code de l'environnement relatif aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée.

Après délibération,

- **DÉCIDE** d'approuver l'inscription au PDIPR d'une portion de la *"liaison Limoges- Lac de Saint-Pardoux"*.
- **DÉCIDE** de demander l'inscription au PDIPR des chemins ruraux reportés sur le plan cadastral annexé à la présente délibération, dont la liste est la suivante :
 - chemin rural des parcelles AX/103 à AX/112,
 - chemin rural des parcelles AX/59 à AX/116,
 - chemin rural des parcelles AX/116 à AY/61,
 - chemin rural des parcelles AY/61 à AY/234,
 - chemin rural des parcelles AY/39 à AE/11.
- **S'ENGAGE** à ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou en partie les chemins concernés (en cas de nécessité absolue par exemple à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours) ;
- **S'ENGAGE** à conserver le caractère public et ouvert des chemins concernés pour y maintenir une libre circulation ;
- **S'ENGAGE** à autoriser la circulation pédestre, équestre et cycliste en la réglementant si besoin ;

- **S'ENGAGE** à assurer ou faire assurer les travaux d'aménagement, de gestion et d'entretien sur les chemins inscrits ;
- **S'ENGAGE** à autoriser la réalisation du balisage des itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cycliste utilisant les chemins inscrits ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'inscription au PDIPR (convention de passage,) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention cadre avec le Département.

Adoptée à l'unanimité

ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ANIMATION :

- **Point sur l'appel à projet dans le cadre du développement d'une station de sports nature**

Monsieur Jean-Jacques LAMY, Adjoint au Maire en charge de l'attractivité, du développement local et de l'animation rappelle le projet de la municipalité de s'inscrire dans le cadre d'un développement d'une station de sports nature.

Deux appels à projets ont été lancés simultanément par la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole et par les services de la Direction Régionale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DRCSP).

Prochainement, des rencontres seront organisés avec les associations locales pour connaître leurs envies et leurs besoins dans le cadre du développement d'un tel projet.

JEUNESSE, SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE ET ACTION SOCIALE :

- **Compte-Rendu du Conseil d'Ecole du 16 février 2017.**

Un compte-rendu verbal est fait par Monsieur le Maire et Mme Martine MATHIEU, Conseillère Municipale déléguée.

Le compte-rendu officiel du Conseil d'Ecole est annexé ci-après (Annexe 2).

Fin de la Séance à 22h45